

E 5738

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 octobre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 octobre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 56/2010 - Section III - Commission -
Exercice 2010**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 octobre 2010 (19.10)
(OR. en)**

14920/10

FIN 472

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception: 15 octobre 2010
Destinataire: Monsieur Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits n° DEC 56/2010 - Section III - Commission - Exercice 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC56/2010.

p.j.: DEC56/2010



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 13/10/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010
SECTION III - COMMISSION TITRES 06, 29

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 56/2010

EUR

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2902 Production d'informations statistiques

ARTICLE - 29 02 03 Programme statistique communautaire 2008-2012

Engagements - 1 700 000

DESTINATION DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0602 Transports intérieurs, aériens et maritimes

ARTICLE – 06 02 03 Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers

Engagements 1 700 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 02 03 - Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2010

| | Engagements |
|---|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 15 176 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 15 176 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 3 636 229 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 11 539 771 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 13 239 771 |
| 7. Renforcement proposé | 1 700 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 11,20 % |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | Engagements |
|--|--------------------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 62 073 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 22/09/2010 | 26 073 |
| 3. Taux d'exécution [(1-2)/1] | 58,00 % |

d) Justification détaillée du renforcement

Ce montant supplémentaire va permettre de donner tout l'appui nécessaire aux projets majeurs suivants:

- la mise en œuvre du programme Ciel unique européen (SES), en particulier l'assistance concernant les règles de performance, la gestion du réseau, le pilotage et l'assistance aux États et l'environnement. Un contrat-cadre avec Eurocontrol, pour un coût de 20 millions EUR couvre la période 2009-2012. Les dépenses pour 2010 se montent à 3,65 millions EUR dont 0,65 million EUR sont financés avec les crédits supplémentaires demandés;
- le programme ISIS (0,35 million EUR) qui concerne l'extension du Ciel unique européen à des pays tiers du sud-est de l'Europe;
- l'étude (0,70 million EUR) faite dans le cadre du «plan d'action applications» et visant le renforcement de la sécurité du transport routier et le développement accru des télépéages.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

29 02 03 - Programme statistique communautaire 2008-2012

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2010

| | Engagements |
|--|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 51 219 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 968 039 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 52 187 039 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 12 814 751 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 39 372 288 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 37 672 288 |
| 7. Prélèvement proposé | 1 700 000 |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 3,32 % |
| 9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | Engagements |
|--|--------------------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 2 788 006 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 22/09/2010 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | 100,00 % |

d) Justification détaillée du prélèvement

Dans l'état actuel de l'exécution, il est prévisible que les crédits d'engagement disponibles en 2010 sur la ligne 29 02 03 ne seront pas entièrement utilisés, compte tenu de deux facteurs distincts imprévus:

1) En janvier 2010, Eurostat a reçu un montant de 2,57 millions d'EUR du fait de la participation de la Suisse au programme statistique communautaire 2009. Cette contribution étant devenue disponible au cours de l'exercice 2010, une partie des crédits initialement inscrits au budget 2010 n'est plus nécessaire.

2) À la suite d'un recouvrement découlant de contrôles ex post, des recettes affectées d'un montant de 1,28 million d'EUR ont été perçues en décembre 2009 et ont ensuite fait l'objet d'un report de droit à l'exercice 2010. Ainsi, ce montant supplémentaire est à présent disponible en 2010.

Ces deux montants se rapportaient à 2009 mais n'étaient pas disponibles en temps utile pour pouvoir être engagés pendant cet exercice. Ces dotations supplémentaires sont donc prises en compte pour déterminer le niveau des crédits de 2010 nécessaires à la mise en œuvre du programme statistique pendant l'année en cours.

En raison des éléments susmentionnés, les crédits d'engagement prévus dans le budget 2010 ne seront pas intégralement nécessaires en 2010. Le montant de 1,7 million d'EUR peut donc être mis à disposition pour d'autres besoins urgents.